

Adresse de Maximilien Robespierre aux Français (été 1791)

On me force à défendre à la fois mon honneur et ma patrie. Je remplirai cette double tâche. Je remercie mes calomniateurs de me l'avoir imposée. Ils m'ont dénoncé clandestinement, et cependant dans toutes les parties de l'empire, comme un factieux, comme un ennemi de la Constitution. Ce ne sont pas des adversaires faibles, des calomniateurs vulgaires qui me poursuivent ; c'est une faction qui se flatte de dominer au sein de l'Assemblée nationale, et qui se croit toute-puissante dans l'État; ce n'est pas moi qu'ils attaquent ; ce sont mes principes, c'est la cause du peuple qu'ils veulent accabler, en opprimant tous ses défenseurs. Me ravir à la fois les moyens de servir mon l'honneur, c'est trop d'atrocités réunies ; s'il faut que je voie la liberté succomber sous leurs efforts, je veux du moins, en périssant pour elle, laisser à la postérité un nom sans tache, et un exemple que les honnêtes gens puissent imiter. Nation souveraine, nation digne d'être heureuse et libre, c'est à vous qu'il appartient de juger vos représentants ; c'est devant vous que je veux défendre ma cause et la vôtre ; c'est à votre tribunal que j'appelle mes adversaires. Il est temps qu'ils comparaissent aussi devant vous. Je vais vous dévoiler par quelles trames l'intrigue sait accabler l'innocence et mettre la liberté en péril. Après m'être justifié moi-même, je développerai à vos yeux la véritable cause des maux que ma patrie a déjà soufferts, et de ceux qui la menacent encore.

Avant tout, qu'il me soit permis d'invoquer une règle assez sûre pour me juger. Si je puis rapporter toute ma conduite à un principe unique, et que ce principe soit honnête et pur, de quel front mes adversaires pourraient-ils lui chercher des motifs coupables et me mettre au rang des ennemis de la patrie ? Or je vais ici leur révéler moi-même tout le secret de cette raideur inflexible qui leur a tant déplu, et qu'ils ont érigée en crime, depuis qu'ils se croient assez forts pour m'opprimer. Les principes que j'ai apportés à l'assemblée des représentants du peuple, et que j'ai constamment soutenus (j'en atteste la France entière), sont ceux que l'Assemblée nationale a solennellement reconnus, par la déclaration des droits, comme les seules bases légitimes de toute constitution politique et de toute société humaine. J'avoue que je n'ai jamais regardé cette déclaration des droits comme une vaine théorie, mais bien comme des maximes de justice universelles, inaltérables, imprescriptibles, faites pour être appliquées à tous les peuples. J'ai vu que le moment de fonder sur elles le bonheur et la liberté de notre patrie était arrivé, et que, s'il nous échappait, la France et l'humanité entière retombaient pour la durée des siècles dans tous les maux et dans tous les vices qui avaient presque partout dégradé l'espèce humaine ; et j'ai juré de mourir, plutôt que de cesser un instant de les défendre.

J'ai cru que le pouvoir du despotisme et les malheurs des nations n'étant autre chose que la violation des droits impérissables de l'homme, et le renversement des lois sacrées de la nature, la véritable mission des représentants du peuple était de ramener la législation à ce principe. J'ai cru que si la politique des despotes ou de leurs agents était différente ou ennemie de la morale, celles des fondateurs de la liberté ne pouvait être que la morale même ; qu'ainsi, loin de prendre pour règles la fausse prudence, les maximes lâches et perfides des premiers, nous ne devons nous confier qu'à l'autorité de la raison et à l'ascendant de la vertu ; qu'au lieu de rabaisser les âmes des Français aux préjugés, aux habitudes de l'ancien gouvernement, il fallait les redresser à la hauteur des âmes libres. Je n'ai cru ni aux principes ni au génie de ceux qui se donnaient pour des hommes d'État, parce qu'ils n'étaient ni philosophes, ni justes, ni humains affectaient de se défier ou du bon sens ou du patriotisme des Français, pour prolonger éternellement parmi nous l'ignorance et la servitude. Loin d'adopter leurs transactions éternelles avec la raison et la vérité, j'ai vu qu'il était plus facile à l'Assemblée nationale de fonder la liberté, que de rétablir le despotisme; j'ai vu que dépositaire du pouvoir souverain, victorieuse de toutes les tyrannies qui avaient disparu devant la majesté du peuple, environnée de la confiance et de la force d'une grande nation, il ne lui restait qu'à seconder cet élan généreux qui portait les Français vers la liberté ; qu'en réprimant les complots de l'aristocratie déconcertée, en protégeant les faibles opprimés, en punissant les oppresseurs puissants, en déployant, envers le dépositaire provisoire du pouvoir exécutif, la dignité qui convenait aux représentants du souverain ; enfin, en présentant aux peuples des lois toujours puisées dans les principes éternels de la justice, toujours conformes à l'intérêt général, elle eût bientôt établi et consolidé les bases de la régénération et de la félicité publique. Mais si des ambitieux, étrangers par leur caractère et par leur éducation au sentiment de l'égalité et à l'amour du peuple, venaient se mêler à ses représentants pour les tromper et pour les diviser, s'ils osaient se déclarer les chefs de la Révolution, pour la diriger vers leur but particulier, par toutes les manœuvres de l'intrigue et par tous

les artifices des cours, j'ai pensé qu'on verrait bientôt les ennemis de la liberté dominer sous le masque du civisme ; que composant sans cesse avec les principes, donnant aux vices et aux préjugés le temps de se réveiller, nous arriverions de faiblesse en faiblesse, et d'erreur en erreur, à un état à peu près tel que le premier ; que l'ancien despote toujours ménagé, toujours caressé, toujours adoré, recouvrant promptement des moyens immenses de force et séduction, ralliant autour de lui tous les ennemis déclarés et secrets de la cause publique, semant la division et la corruption au-dedans, entretenant des intelligences coupables au-dehors, nous forcerait bientôt à reprendre nos chaînes, ou à acheter, au prix du sang, la liberté, que nous avions conquise par la seule force de la raison.

Pénétré de ces idées, j'ai pensé que tous les décrets de l'Assemblée nationale, que toutes mes opinions du moins ne devaient être que les conséquences de ce double principe, auquel peut se réduire la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, L'EGALITE DES DROITS ET LA SOUVERAINETE DE LA NATION.

J'ai cru que l'égalité des droits devait s'étendre à tous les citoyens. J'ai cru que la nation renfermait aussi la classe laborieuse, et tous sans distinction de fortune. Je savais que ceux qui étaient les premières victimes des injustices humaines ne pouvaient être étrangers aux soins de ceux qui étaient envoyés pour les réparer ; je savais que j'étais le représentant de ceux-ci, au moins autant que des autres ; et, s'il faut que je l'avoue, je tenais à leurs intérêts par ce sentiment impérieux qui nous porte vers les hommes faibles, qui m'avait toujours attaché à la cause des malheureux, autant que par la connaissance raisonnée de mes devoirs.

J'ai donc appliqué ces principes simples et féconds à tous les objets de nos délibérations.

[...]

Le même principe de la souveraineté nationale m'a conduit à penser que l'autorité de la nation n'était pas une vaine fiction ; mais un droit sacré qui devait être réalisé ; j'en ai conclu que l'autorité des mandataires du peuple avait des bornes déterminées par les droits imprescriptibles du souverain ; que tout acte contraire à ces droits ne pouvait être légitime ; que les représentants ne pouvaient déclarer constitutionnel que ce qui l'était par la nature même des choses, et non ce qu'il convenait à quelques-uns d'appeler ainsi, encore moins ce qui était opposé aux principes de toute constitution libre ; qu'il devait exister, pour toute nation, des moyens constitutionnels de les réclamer et de faire entendre, au moins dans certains cas, sa volonté suprême ; que l'indépendance absolue des représentants vis-à-vis du souverain et le pouvoir illimité de violer impunément les droits du peuple, étaient un monstre dans l'ordre moral et politique.

Quant au monarque, je n'ai point partagé l'effroi que le titre de roi a inspiré à presque tous les peuples libres. Pourvu que la nation fût mise à sa place, et qu'on laissât un libre essor au patriotisme que la nature de notre Révolution avait fait naître, je ne craignais pas la royauté, et même l'hérédité des fonctions royales dans une famille ; j'ai cru seulement qu'il ne fallait point abaisser la majesté du peuple devant son délégué, soit par des adorations serviles, soit par un langage abject. J'ai cru qu'il ne fallait point se hâter de lui prodiguer, ni assez de forces pour tout opprimer, ni assez de trésors pour tout corrompre, si on ne voulait pas que la liberté pérît avant que la Constitution même fût achevée. Tels furent les principes de toutes mes opinions si les parties principales de l'organisation du gouvernement : elles pouvaient n'être que des erreurs, mais, à coup sûr, ce ne sont point celles des esclaves ni des tyrans.

[...]

La société séante aux Jacobins, sacrifiant à l'amour de la paix non seulement ses injures, mais même son éloignement pour les principes des chefs de la scission, fait faire deux fois au club des Feuillants¹ l'invitation la plus pressante de se réunir à elle ; deux fois elle est repoussée avec dédain ; et on lui signifie une délibération définitive, portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur l'objet de sa demande. Il n'est pas de moyen méprisable qui n'a été employé pour l'avilir ; il suffit de citer un seul trait : celui-là même qui avait proposé la motion qui était le prétexte de toutes les calomnies (M. Laclos) lui signifia

¹ Une circonstance bien propre à faire connaître l'esprit de cette institution c'est que les courriers extraordinaires dépêchés dans toute la France à l'occasion, étaient porteurs à la fois du discours de M. Duport, député, en faveur du roi, et de dépêches du ministre de l'intérieur (note de Robespierre).

qu'il se séparait d'elle. Quelle ample matière ce procédé n'offre-t-il pas aux réflexions ! Pour moi, qui m'étais défié de la pétition, j'ai cru, comme plusieurs de mes collègues, que je devais défendre contre l'injustice de ses ennemis une société utile et animée par l'amour du bien public ; nous avons cru que le temps de la persécution était celui où nous devions lui rester plus fermement attachés.

Nous ne doutons pas même que bientôt la vérité ne ramène dans son sein les honnêtes gens que l'erreur et l'intrigue en ont éloignés. Déjà, au moment où j'écris, ce présage a été réalisé en partie ; nous savons que plusieurs députés patriotes ne sont restés au club des Feuillants que pour balancer la dangereuse influence des chefs de factions.

Cependant, tandis que ce plan de proscription s'exécutait au-dehors contre les plus zélés partisans de la liberté, nos ennemis déployaient toute leur influence, au sein même de l'Assemblée nationale, pour le soutenir, et pour confirmer tous les odieux soupçons qu'ils s'efforçaient de répandre sur notre conduite.

Dès le lendemain de la fatale journée, ils proposent avec éclat de mander à la barre le département, la municipalité, les accusateurs publics, pour leur enjoindre de déployer toute leur autorité contre les factieux dont on prétendait que nous étions les chefs ; on ne cesse dès ce moment de sonner l'alarme, de présager de nouvelles émeutes ; on va jusqu'à désigner le jour où elles doivent avoir lieu ; on ne cesse d'étaler l'appareil menaçant de la force militaire ; rien n'est oublié pour éterniser la défiance, pour rendre le peuple suspect et redoutable aux yeux de ses propres représentants. Le drapeau rouge reste encore déployé au moment où j'écris, après quinze jours de calme ; on parle sans cesse de brigands, d'étrangers qui fomentent nos troubles ; et il est à observer que tous les pamphlets répandus contre nous semblaient particulièrement destinés à nous peindre comme les chefs d'un parti soudoyé par la Prusse et l'Angleterre. Oui, citoyens, ceux qui ont dédaigné l'or des despotes de leur pays, ceux qui n'ont pas voulu puiser dans cette source immense de richesses ouverte par notre système financier à la cupidité de tant de vampires publics, ceux que l'on veut perdre, parce qu'on ne peut les acheter, sont soudoyés par le despote de la Prusse et par les aristocrates Anglais pour défendre, depuis l'origine de la Révolution, aux dépens de leur repos et au péril de leurs vies, les principes éternels de la justice et de l'humanité, pour lesquels ils combattaient avant la Révolution même, et qui font aujourd'hui la terreur de tous les despotes et de tous les aristocrates du monde !

Est-ce dans cet esprit que, le lendemain de la journée du Champ-de-Mars, M. Barnave faisait intervenir toute la puissance de l'Assemblée nationale pour animer l'activité des tribunaux contre ceux qu'il regardait comme coupables de ce qu'il appelait la sédition ?

Est-ce dans cet esprit que, dans la même séance, M. Lameth, alors président, fit lire une adresse dirigée contre moi par le directoire de Melun et par la municipalité de Brie-Comte-Robert, que j'avais dénoncés comme coupables de grandes vexations, à la prière des patriotes persécutés de cette contrée ? Sont-ce les lieux communs sur les factieux, sur l'anarchie, rédigés évidemment dans l'esprit du jour, qui valurent à cette adresse la faveur d'être lue, lorsque tant de pétitions intéressantes sur l'affaire du roi, sur le décret du Marc d'argent, sur le droit de pétition, sur la liberté de la presse, sur l'organisation de gardes nationales, sur la nécessité de mettre l'empire en meilleur état de défense sont demeurées ensevelies dans un éternel silence ?

Est-ce dans le même esprit qu'ont été recueillies si promptement, et applaudies avec tant de transport, toutes ces adresses de directoires, qui, en vantant les principes des sept Comités sur l'affaire du roi, ne manquent pas d'insulter ceux qui ont soutenu l'opinion contraire, par les termes banaux de républicanisme et de factions, répétés avec tant de fidélité que nos adversaires eux-mêmes n'auraient pas pu mieux les rédiger. Certes ! nous sommes bien éloignés de désirer que la France se divise sur cette grande question ; nous nous soumettons sincèrement comme membres de l'Assemblée et comme individus à ce qu'elle a statué, à ce qu'elle pourra statuer encore à cet égard mais nous ne pouvons reconnaître aux directoires le droit de tenir la balance entre les représentants de la nation ; le respect dû aux principes et aux droits du peuple nous force à observer ici que la Constitution, resserrant leur autorité dans la sphère des fonctions administratives, ne les a pas institués les organes de la volonté générale, que le patriotisme, que la raison, que le vœu, que l'intérêt d'un si grand peuple ne peut être représenté par celui de quelques membres composant tels ou tels directoires, que la constitution même des corps administratifs soumet jusqu'à présent à l'autorité

immédiate et presque absolue du ministère². Enfin nous avertissons la nation que dès le moment où les directoires se seront substitués aux assemblées primaires la Constitution sera détruite et la liberté perdue.

Au reste quelle idée nos adversaires ont-ils donnée de leurs principes, lorsqu'au milieu des applaudissements immodérés qu'ils prodiguaient à ces écrits, l'un d'eux s'écria ironiquement, avec autant de délicatesse que de dignité : Eh ! Messieurs, n'accablons pas les vaincus³ ! lorsque peu de temps après un autre membre sembla se prévaloir des circonstances pour proposer un projet de décret destructif de la liberté de la presse ; lorsque M. Pétion, digne sans doute par l'immuable constance de son attachement aux principes, d'être rangé parmi les factieux, prenant la parole pour le combattre, fut accueilli, par des murmures dont son courage et sa vertu triomphèrent.

Aurais-je aussi perdu le droit de donner mon suffrage, que je tiens de l'autorité souveraine de la nation, par la raison que je ne veux pas le prostituer à l'intrigue ? Pourquoi donc fus-je arrêté par des cris qui demandaient la fin d'une discussion importante à peine commencée, lorsque je parus à la tribune pour repousser un décret proposé par les Comités de Constitution et de Judicature ? et quel décret. Celui qui allait créer un tribunal prévôtal, une odieuse commission pour expédier en dernier ressort tous ceux qui seraient impliqués dans les derniers événements. Ce décret fut repoussé par l'énergie de quelques bons citoyens, et par la sagesse de l'Assemblée⁴ : mais quelle lumière la proposition qui en fut faite ne répand-elle pas sur les desseins des factieux ? A quoi tint-il qu'ils ne l'emportassent la veille par leurs clameurs, lorsque l'ajournement au lendemain leur fut arraché par la courageuse résistance de quelques orateurs patriotes ?

Quel pouvait être leur but, si ce n'est de faire juger cette affaire selon leurs vues, avant que le temps eût pu dissiper les nuages dont l'intrigue l'avait enveloppée, si ce n'est de frapper à la hâte les victimes désignées, avant que l'innocence eût pu démasquer la calomnie ? Eh ! quelles étaient ces victimes ? Ne serait-ce pas quelques patriotes ardents accusés d'exagération, des écrivains redoutables par leur énergie, en qui on déteste peut-être plus ce qu'il y a d'utile que ce qu'il peut y avoir d'excessif, contre lesquels sont dirigées toutes les déclamations qu'on épargne aux défenseurs de la tyrannie ? Que serait-ce si la rage des factions avait été jusqu'à concevoir l'idée de quelque crime judiciaire contre les membres de l'Assemblée nationale, dont elles abhorrent le courage inflexible ? Que dis-je ! ne fut-il pas un moment où l'on crut à quelque trame secrète de cette nature, où, dans certains comités ténébreux, certains chefs de parti, au fort de leur triomphe, osaient dire qu'il faudrait peut-être me faire le procès ? N'a-t-on pas assuré que j'ai été l'objet d'une dénonciation ensevelie dans les ténèbres du Comité de Recherches ? Serait-il vrai qu'on aurait eu la pensée de présenter une occasion solennelle de mettre au jour tant mystères d'iniquité ? Serait-il vrai qu'il y eût entre le mois juillet 1789 et le moment où j'écris un intervalle si immense que les ennemis de la nation eussent pu se livrer à l'espoir de traiter ses défenseurs en criminels ? Eh ! pourquoi ces derniers n'auraient-ils pas mérité de boire la ciguë ? Nous manquerait-il des Critias et des Anitus ? Le philosophe athénien avait-il plus que nous offensé les grands, les pontifes, les sophistes, tous les charlatans politiques ? N'avons-nous pas aussi mal parlé des faux dieux et cherché à introduire dans Athènes le culte de la vertu, la justice et de l'égalité ? Ce n'est point de conspirer contre la patrie qui est un crime aujourd'hui, c'est de la chérir avec trop d'ardeur ; et puisque ceux qui ont tramé sa ruine, ceux qui ont porté les armes contre elle, puisque enfin tous ceux qui ont constamment juré fidélité à la tyrannie contre la nation et contre l'humanité, sont traités favorablement, il faut bien que les vrais

² Pour apprécier la justesse de cette observation, on peut voir les décrets sur l'organisation des corps administratifs et du ministère (note de Robespierre).

³ M. Dandré (note de Robespierre).

⁴ La vérité triompha, dès qu'il fut soumis à une discussion solennelle. Je voudrais que l'on pût savoir gré à M. Dandré d'avoir demandé lui-même le lendemain que la disposition qui portait que la commission jugerait en dernier ressort fût effacée, quoiqu'il ait donné cependant beaucoup de raisons, très faibles au moins, pour l'établissement de la commission en elle-même ; mais l'opinion de l'Assemblée n'était plus douteuse alors ; mais j'étais à la tribune, j'allais parler, et on croyait gagner quelque chose à m'ôter cette occasion de jeter quelques lumières sur les trames dont nos calomnieurs nous avaient investis ; mais la veille il ne s'était point opposé à l'admission précipitée et irréfléchie de ce projet.

C'est à regret que je parle quelquefois des individus ; mais ce sont les individus qui dans les grandes crises décident du salut public (note de Robespierre).

coupables soient ceux qui ont défendu constamment l'autorité souveraine de la nation et les droits inaliénables de l'humanité. Avec de l'or, des libelles, des intrigues et des baïonnettes, que peut-on pas entreprendre ! toutes ces armes sont entre les mains de nos ennemis ; et nous, hommes simples, faibles, isolés nous n'avons pour nous que la justice de notre cause, notre courage, et le vœu des honnêtes gens.

O ma patrie ! j'atteste le ciel que ce n'est point là le soin qui m'occupe ! si je pouvais du moins rendre les derniers jours de ma mission utiles à ton bonheur et à ta gloire ! Mais, quelle espèce de service m'est-il permis de te rendre encore ? Réclamerai-je les principes de la justice et les droits du peuple, quand nos ennemis me défendent de prononcer son nom, sous peine de fournir une nouvelle preuve que je suis un factieux ? Dévoilerai-je les dangers qui menacent la liberté, ils m'accuseront d'ébranler les bases de la Constitution, et de jeter l'alarme dans les esprits ? Si je me tais, je trahis mon devoir et ma patrie : si je parle, j'appelle sur moi toutes les calomnies et toutes les fureurs des factions. N'importe ; ô mes concitoyens ! il me reste encore ce dernier sacrifice à vous faire ; et, convaincu comme je le suis que ce qui nous perd c'est l'ignorance et la fausse sécurité que l'intrigue et le charlatanisme ne cessent d'entretenir au milieu de nous, je finirai cet écrit, en développant les véritables causes de nos maux.

La cause de nos maux n'est point dans les vaines menaces de cette poignée d'aristocrates déclarés, trop faible pour lutter contre la force de la nation, qui méprise depuis longtemps leurs préjugés et leurs prétentions.

Elle est, dans la politique artificieuse de ces aristocrates déguisés sous le masque du patriotisme, liés secrètement avec les autres pour surprendre sa confiance et pour l'immoler à leur ambition.

La cause de nos maux n'est pas dans les réclamations des citoyens zélés contre les abus d'autorité de tels ou tels fonctionnaires publics.

Elle est dans la cupidité ou dans l'incivisme de ces fonctionnaires publics, qui veulent étouffer la voix de la vérité, pour opprimer ou pour trahir impunément les citoyens qui les ont choisis.

La cause de nos maux n'est pas dans l'énergie des bons citoyens, dans le civisme des sociétés populaires, ni même dans la fougue de tel ou tel écrivain patriote.

Elle est dans les entraves mises à la liberté de la presse, qui n'est illimitée que pour les défenseurs de la tyrannie, pour les calomnieurs de la liberté et de la nation.

Elle est dans les tracasseries suscitées depuis longtemps à ceux qui ont signalé leur courage dans la Révolution ; dans la faveur constante accordée par le gouvernement aux citoyens équivoques, aux hommes puissants de l'Ancien Régime, qui contraste scandaleusement avec le délaissement, avec le déni de justice qu'ont éprouvé les citoyens sans crédit et sans fortune.

Elle est dans ces clubs antipopulaires ; elle est dans ce système machiavélique, inventé pour étouffer l'esprit public dans sa naissance, pour nous ramener, par une pente insensible, sous le joug des préjugés et des habitudes servies dont nous n'étions pas encore entièrement affranchis ; elle est dans cet art funeste d'éluder tous les principes par des exceptions, de violer les droits des hommes par un raffinement de sagesse, d'anéantir la liberté par amour de l'ordre, de rallier contre elle l'orgueil des riches, la pusillanimité des esprits faibles et ignorants, l'égoïsme de ceux qui préfèrent leur vil intérêt et leurs lâches plaisirs au bonheur des hommes libres et vertueux, et qui regardent les moindres agitations inséparables de toute révolution comme la destruction de la société, comme le bouleversement de l'univers.

La cause de nos maux n'est pas dans les complots des brigands dont on ne cesse de nous faire peur, et qui ne se montrent nulle part. Il serait trop dérisoire de prétendre que des troupes de brigands pourraient lutter et contre la masse des citoyens qui ne sont point un ramas de brigands, mais qui en sont les ennemis par intérêt et par principes, et contre les armées de gardes nationales qui couvrent la surface de l'empire.

Elle est, dans ce plan formé, et suivi avec une funeste obstination, de trouver dans ces vaines alarmes un prétexte de rendre toujours la classe laborieuse appelée peuple suspecte aux autres citoyens, parce qu'il est le véritable appui de la liberté ; elle est dans les semences de division et de défiance que l'on jette entre les différentes classes de citoyens, pour les opprimer toutes.

Elle est, si l'on veut, en partie, dans les brigands de la cour, qui abusent de leur puissance pour nous opprimer, dans cette illustre populace qui ose flétrir le peuple de ce nom, les seuls à qui l'on ne fasse pas une guerre sérieuse, et dont tous les attentats restent impunis. Je crois bien aussi à des brigands, à des étrangers conspirateurs, mais je suis aussi convaincu que ce sont nos ennemis intérieurs qui les secondent et qui les mettent en action. Je crois que le véritable secret de leur atroce politique est de semer eux-mêmes les troubles, et de nous susciter des dangers, en même temps qu'ils les imputent aux bons citoyens, et s'en font un prétexte pour calomnier et pour asservir le peuple.

La cause de nos maux n'est pas dans la perfidie et dans les complots de la cour ; elle est dans la stupide sécurité par laquelle nous les avons nous-mêmes favorisés, en lui fournissant sans cesse de nouveaux trésors et de nouvelles forces contre nous.

La cause de nos maux n'est pas dans les mouvements des puissances étrangères qui nous menacent; elle est dans leur concert avec nos ennemis intérieurs ; elle est dans cette bizarre situation qui remet notre défense et notre destinée dans les mains de ceux qui les arment contre nous ; elle est dans la ligue de tous les factieux, réunis aujourd'hui pour nous donner la guerre ou la paix, pour graduer nos alarmes ou nos calamités, selon les intérêts de leur ambition, pour nous amener, par la terreur, à une transaction honteuse avec l'aristocratie et le despotisme, dont le résultat sera une espèce de contribution favorable à tous les intérêts, excepté à l'intérêt général, et dont le prix sera la perte des meilleurs citoyens. Elle est encore dans l'occasion que leur fournissent ces menaces de guerre, de nous placer dans cette alternative, ou de négliger la défense de l'État, ou de compromettre la Constitution et la liberté, en levant des armées formidables, en réduisant la force active des gardes nationales à des corps d'armées particuliers, qui peuvent devenir un jour redoutables à l'une et à l'autre.

La cause de nos maux n'est pas non plus dans la grandeur des charges de l'État, ni dans la difficulté de percevoir les impôts, dont on a toujours cherché à nous effrayer, malgré le zèle des citoyens pour les payer.

Elle est dans la déprédation effrayante de nos finances ; elle est dans la licence effrénée de l'agiotage le plus impudent, qui a fait naître la détresse publique du sein même de notre nouvelle richesse nationale ; elle est dans la facilité donnée à la cour et aux ennemis de notre liberté d'engloutir tout notre numéraire, de piller à loisir le trésor public, dont ils ne rendent aucun compte, et de prodiguer le sang du peuple, pour lui acheter des ennemis, des calamités, des trahisons et des chaînes. Enfin la cause de nos maux est dans la combinaison formidable de tous les moyens de force, de séduction, d'influence, de conspiration contre la liberté ; elle est dans les artifices inépuisables, elle est dans la perfide et ténébreuse politique de ses innombrables ennemis ; elle est plus encore dans notre déplorable frivolité, dans notre profonde incurie, dans notre stupide confiance.

Est-il un remède à tant de maux ? Pour moi, je crois que dans les grandes crises de cette nature il n'y a que les grandes vertus qui puissent sauver les nations, et je ne suis pas du nombre de ceux qui, jugeant la nation par eux-mêmes ou par leurs pareils, pensent qu'elles sont étrangères à la France. Il suffit de ne point les écarter. Notre destinée, et celle du monde entier, est attachée, en grande partie, au choix des nouveaux représentants de la nation. Si l'activité des cabales, si l'influence de la cour et des factions, l'emportent dans les élections sur l'intérêt public ; si les intrigants et les ambitieux, si les citoyens faibles ou égoïstes ont élus sous le titre d'hommes sages et modérés, si les citoyens vertueux et zélés pour les droits du peuple et pour le bonheur public sont éloignés par les calomnies dont les plus lâches et les plus corrompus des hommes cherchent à flétrir le courage et le dévouement à la patrie ; vous verrez une législature faible ou perverse se liguier avec nos anciens tyrans, pour rétablir sous des formes nouvelles le pouvoir du despotisme et de l'aristocratie. Si de nouveaux incidents que les ambitieux pourraient faire naître reculaient encore l'époque de la formation de la nouvelle assemblée représentative, il serait impossible de calculer les suites de cet événement ; mais qu'elle arrive avec des sentiments et des principes dignes de sa mission ; qu'elle renferme dans son sein seulement dix hommes d'un grand caractère, qui sentent tout ce que leur destinée a d'heureux et de sublime, fermement déterminés à sauver la liberté, ou à périr avec elle, et la liberté est sauvée⁵.

⁵ C'est un grand malheur, à mon avis, que la nomination des députés ait été différée jusqu'à une époque où les ennemis de la liberté ont eu le temps de cabaler, de calomnier, de diviser les esprits, et qu'elle ait lieu au moment où ils ont égaré l'opinion dans plus d'une contrée par leurs dernières manœuvres. C'est au zèle des bons citoyens à réparer ces inconvénients, en démêlant les ruses du charlatanisme, en faisant sentir aux électeurs des campagnes surtout la nécessité de se rendre exactement aux assemblées, d'où leurs travaux dans ce moment auraient pu les détourner (note de Robespierre).